

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absents excusés : 9	Absents : 5	Pouvoirs : 3
--	-----------------------------	--------------------------	------------------------	-------------	--------------

Date de convocation : 17 juin 2014.

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du lundi 23 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 3 : Opéra-Théâtre de Metz Métropole – Prise en charge des frais de séjour des intermittents du spectacle sous contrat.

Rapporteur : Madame MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT la nécessité de prendre en charge, sous certaines conditions, les frais de séjour des intermittents du spectacle embauchés par l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,

DECIDE :

- de suivre les préconisations, dans ce domaine, de la Réunion des Opéras de France (R.O.F.), dont Metz Métropole est membre,
- d'appliquer les taux de remboursement recommandés chaque année par la R.O.F.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 juin 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

